

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	M. Patrick MOREAU	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
M. Michel ROTGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	M. Louis LEGRAND	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick ORSOLA	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Édouard CAVIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Damien THIEULEUX	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Adrien GUENE	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Budget supplémentaire 2016 - Budget principal et budgets annexes**

Après constatation des résultats de l'exercice 2015, financement des déficits d'investissement et des restes à réaliser en 2016, les résultats disponibles pour le financement de mesures nouvelles au budget supplémentaire 2016 sont les suivants :

Budget principal	4 716 478,49 €
Budget annexe des transports publics urbains	10 686 873,45 €
Budget annexe de la décharge de produits inertes et des DASRI	681 592,54 €
Budget annexe du groupe turbo-alternateur	2 510 973,33 €
Budget annexe du crématorium	1 262 929,24 €
Budget annexe de l'eau	1 101 963,67 €
Budget annexe de l'assainissement	4 941 045,11 €
Budget annexe des parkings en ouvrage	1 808 686,44 €
TOTAL sur l'ensemble des budgets	27 710 542,27 € *

* Les résultats des budgets annexes des services de collecte et de traitement des ordures ménagères, retraçant les prestations facturées aux collectivités clientes des services de collecte et de traitement des ordures ménagères, sont nuls.

Le résultat global, tous budgets agrégés, atteint 27,7 millions d'euros, représentant 8,82 % du volume global du compte administratif pour 2015 en recettes.

PRINCIPAUX ÉQUILIBRES ET FAITS MARQUANTS DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
--

Les crédits nouveaux proposés au budget supplémentaire 2016, en opérations réelles, hors reprise des résultats de l'exercice 2015 et restes-à-réaliser en 2016, sont les suivants :

Mouvements réels en €	Dépenses		Recettes	
	BP 2016	BS 2016 (hors reprise des résultats de l'exercice 2015 et restes-à-réaliser en 2016)	BP 2016	BS 2016 (hors reprise des résultats de l'exercice 2015 et restes-à-réaliser en 2016)
Fonctionnement	202 649 536	4 933 500,00	248 619 474	4 152 898,00
Investissement	88 796 120	22 527 986,88	42 826 182	- 3 393 589,49
TOTAL	291 445 656	27 461 486,88	291 445 656	759 308,51

Le budget supplémentaire comprend des opérations nouvelles en dépenses réelles pour 27,46 M€, soit 9,42 % des crédits ouverts au budget primitif 2016 [BP], **et 759 K€ en recettes réelles** (soit 0,26 % des crédits ouverts au budget primitif).

Le vote du budget primitif pour l'année 2016 étant intervenu à la fin du mois de mars et ayant permis d'affiner davantage les prévisions budgétaires, le budget supplémentaire est avant tout « technique », sans opérations nouvelles majeures, et ne finance aucune dépense d'équipement nouvelle.

Les principaux faits marquants de ce budget supplémentaire sont les suivants :

a) une amélioration des équilibres de la section de fonctionnement par rapport au budget primitif 2016 :

Tous budgets confondus, **hors charges et produits exceptionnels** (2,37 M€ en dépenses et 331 K€ en recettes, correspondant essentiellement à des écritures de régularisation de l'actif et de rattachements comptables à l'exercice 2015 ; cf. *infra*, titre « Budget principal » pour plus de précisions), le projet de budget supplémentaire intègre un « effet ciseau » favorable avec une **augmentation par rapport au budget primitif 2016 des recettes réelles de fonctionnement (+3,82 M€) supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement (+2,56 M€).**

A noter que sont prévus à la fois en dépenses et en recettes de fonctionnement sur le budget de l'assainissement 2,16 M€ pour le paiement de la cotisation de taxe foncière relative à la station d'épuration de Chevigny Saint Sauveur, au titre des exercices 2015 et 2016, au vu de l'évaluation de la base d'imposition de l'équipement réalisée par les services fiscaux. Conformément aux dispositions du contrat de délégation, l'entreprise délégataire (Lyonnaise de eaux) étant redevable de tous les impôts ou taxes établis par l'Etat ou les collectivités locales, ces crédits sont également prévus en recettes. Au vu du montant élevé de l'impôt qui pourrait remettre en cause l'économie générale du contrat de délégation, une réclamation circonstanciée sera établie par les services du Grand Dijon, afin de permettre, le cas échéant, de limiter la base d'imposition de l'équipement et, par conséquent, le montant de la cotisation.

Outre cette inscription présentant un impact neutre sur les équilibres budgétaires, **les principaux mouvements, lesquels concernent le budget principal, sont les suivants :**

- d'une part, un ajustement à la hausse des recettes de fonctionnement par rapport au montant prévu au BP 2016 (+ 1,66 M€). Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du produit de la fiscalité de + 1,4 M€ (suite à la communication par les services fiscaux du produit fiscal 2016 dans le cadre de l'état fiscal 1259 et à la perception d'1 M€ de rôle supplémentaire en matière de fiscalité économique), et par un ajustement de + 214 K€ des crédits prévus au BP 2016 pour la dotation globale de fonctionnement [DGF] suite à la publication par l'Etat en avril 2016 des montants de DGF 2016.

- d'autre part, une augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport au montant prévu au BP 2016 limitée à + 400 K€ :

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de + 250 K€ du crédit afférent à la contribution du Grand Dijon au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales [FPIC], en tenant compte d'une répartition de droit commun du prélèvement 2016 entre la communauté urbaine et les 24 communes (répartition de droit commun du FPIC qui se traduirait pour 2016 selon les chiffres officiels transmis au Grand Dijon par les services de l'Etat par un montant de 927 K€ supportés par le Grand Dijon sur les 2 646 K€ prélevés au niveau de l'ensemble intercommunal, correspondant à la « somme » de l'EPCI et de ses communes membres). Sont également prévus + 100 K€ de subvention complémentaire en faveur du club Dijon Bourgogne Handball [DBHB] au titre de la saison sportive 2015-2016.

De ce fait, en intégrant l'ensemble des mouvements budgétaires proposés au budget supplémentaire, **l'épargne brute consolidée, tous budgets confondus, augmente par rapport au montant prévu au budget primitif 2016**, pour atteindre **46,7 M€** (contre 45,5 M€ au BP 2016).

b) une diminution du recours à l'emprunt par rapport au BP 2016, et l'inscription de crédits pour la réalisation de remboursements anticipés d'emprunts sur différents budgets (sous réserve que les conditions financières de réalisation de ces remboursements anticipés soient opportunes).

Ainsi, les équilibres du budget supplémentaire permettent à la fois :

- de diminuer le recours à l'emprunt de - 5,8 M€ par rapport au montant inscrit au BP 2016, dont, notamment, - 5,1 M€ sur le budget principal et - 0,7 M€ sur l'ensemble des budgets annexes ;
- d'inscrire 7,87 M€ de crédits de « provisions » pour la réalisation de remboursements anticipés d'emprunts sur le budget principal et sur plusieurs budgets annexes, en précisant que ces remboursements anticipés ne seront effectués que si les conditions financières sont optimisées pour la collectivité (en tenant compte notamment des éventuelles indemnités de remboursement anticipé à verser aux établissements bancaires). 5 M€ sont ainsi inscrits sur le budget annexe des transports publics urbains, 1,23 M€ sur le budget principal, 1,13 M€ au total sur les budgets de l'eau et de l'assainissement, 280 K€ sur le budget crématorium et 220 K€ sur le budget de la décharge de produits inertes et des DASRI (*déchets de soins à risques infectieux*).

Il est précisé que l'ensemble de ces opérations de gestion active de la dette visant à réduire les charges financières du Grand Dijon, concerneraient exclusivement des emprunts 1A dans la classification Gissler.

c) un budget supplémentaire resserré dans un contexte budgétaire contraint.

Au-delà des différents éléments récapitulés ci-dessus, le budget supplémentaire ne comprenant pas d'opérations nouvelles majeures et ne finançant aucune dépense d'équipement nouvelle, les 14,6 M€ restants inscrits au BS constituent des « réserves » de crédits pour travaux, non destinés à être consommés sur l'exercice 2016, et destinés à permettre l'équilibre du budget supplémentaire dans un contexte de reprise d'importants excédents antérieurs.

L'équilibre financier du budget supplémentaire 2016 pour chaque budget (budget principal et budgets annexes), ainsi que le détail des différents ajustements de crédits opérés sur chacun des budgets, sont récapitulés ci-après.

A) Équilibre du BS 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015 après affectation		4 716 478,49
Restes à réaliser en 2016		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		4 716 478,49
Propositions nouvelles	6 706 376,49	1 989 898,00
Dont opérations réelles nouvelles	2 696 500,00	1 989 898,00
<i>Dont opérations d'ordre</i>	4 009 876,49	
TOTAL EXPLOITATION	6 706 376,49	6 706 376,49

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015	24 234 573,90	
Restes à réaliser en 2016	8 396 268,83	8 400 000,00
Affectation du résultat de fonctionnement 2015 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		24 230 842,73
Propositions nouvelles	1 315 000,00	1 315 000,00
Dont opérations réelles nouvelles	1 315 000,00	2 439 220,00
Dont variation du besoin d'emprunt		- 5 134 096,49
<i>Dont opérations d'ordre</i>		4 009 876,49
TOTAL INVESTISSEMENT	33 945 842,73	33 945 842,73

B) Principales opérations nouvelles

- Dépenses réelles de fonctionnement : + 2,7 M€

- En dépenses au chapitre 014, nature 73925, + 250 K€ abondent le crédit afférent à la contribution du Grand Dijon au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales [FPIC], en tenant compte d'une répartition de droit commun du prélèvement 2016 entre la communauté urbaine et les 24 communes, s'appliquant sans délibération du Conseil communautaire.

Selon les chiffres officiels transmis au Grand Dijon par les services de l'État, cette répartition de droit commun du FPIC se traduirait pour 2016 par un montant de 927 K€ supportés par le Grand Dijon sur les 2 646 K€ prélevés au niveau de l'ensemble intercommunal, correspondant à la « somme » de l'EPCI et de ses communes membres.

- En dépenses au chapitre 65, nature 6574, + 100 K€ de subvention complémentaire sont prévus en faveur du club Dijon Bourgogne Handball [DBHB] au titre de la saison sportive 2015-2016.

- En dépenses exceptionnelles au chapitre 67, nature 6718, + 240 K€ sont prévus en quasi-totalité pour permettre la régularisation de titres de recettes du secteur « collecte et traitement des ordures ménagères », rattachés de manière surévaluée à l'exercice 2015 suite à une erreur d'appréciation des services.

- + 2 M€ sont également ajoutés en dépenses de fonctionnement au chapitre 67, nature 678, pour permettre la sortie de l'état de l'actif de travaux transférés sur des comptes d'immobilisations correspondant à des biens préalablement vendus. La même somme étant inscrite en recettes d'investissement au chapitre 21, nature 2188, cette inscription présente un impact neutre sur les équilibres budgétaires. Il est précisé que les écritures à constater ont été validées par le comptable public du Grand Dijon.

- Enfin, en dépenses exceptionnelles au chapitre 67, nature 673, sont prévus 100 K€ permettant de comptabiliser des annulations de titres sur exercices antérieurs, dont 40,5 K€ concernent une redevance d'occupation des fourreaux appartenant à la communauté urbaine, versée par l'opérateur de télécommunication « Orange » (litige en cours concernant le kilométrage facturé).

- Recettes réelles de fonctionnement : + 1,99 M€

➤ Dotations et participations (chapitre 74) : + 231,6 K€, ces crédits correspondant notamment :

- à un ajustement de + 214,1 K€ des crédits prévus au BP 2016 pour la dotation globale de fonctionnement [DGF] versée par l'Etat (suite à la publication par ce dernier en avril 2016 des montants de DGF 2016) ;
- à un ajustement de + 17,5 K€ des compensations fiscales versées par l'Etat (suite à la communication par les services fiscaux de leur montant exact pour 2016 dans le cadre de l'état fiscal 1259) ;

➤ Produits fiscaux (chapitre 73) : le produit des impôts directs inscrit au budget primitif peut être augmenté de + 1,4 M€, décomposés de la façon suivante :

- + 251 K€ de TASCOM [Taxe sur les surfaces commerciales], + 46 K€ de produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises [CVAE] et - 8 K€ de produit d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau [IFER], suite à la communication par les services fiscaux du produit fiscal 2016 dans le cadre de l'état fiscal 1259 ;
- + 1 M€ de rôles supplémentaires afférents à la fiscalité économique ont également été perçus au premier semestre 2016 par le Grand Dijon.
- + 136 K€ de prélèvements sur les ressources fiscales des communes n'atteignant pas les objectifs visés par la loi SRU en terme de constructions de logements sociaux (*seuil fixé à 20%*),

➤ En recettes exceptionnelles (chapitre 77), nature 7718, + 331 K€ sont prévus en quasi-totalité pour permettre la régularisation de mandats de dépenses afférents aux consommations énergétiques et à la « collecte et traitement des ordures ménagères », rattachés de manière surévaluée à l'exercice 2015 suite à une erreur d'appréciation des services.

- Dépenses réelles d'investissement : + 1,315 M€

- 1,23 M€ de crédits nouveaux sont affectés au remboursement anticipé d'un emprunt (chapitre 16, nature 1641) souscrit à taux variable auprès de l'établissement bancaire Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté (emprunt classé 1A et indexé sur EURIBOR 3M), lequel sera effectué uniquement en cas de conditions de marché favorables.

- 85 K€ sont ajoutés au chapitre 27, nature 275, et correspondent à la poursuite de la constitution de garanties financières pour l'usine d'incinération des ordures ménagères, imposées par le Code de l'environnement en cas de défaillance de l'exploitant pour les installations de stockage des déchets présentant des risques importants de pollution ou d'accident.

- Recettes réelles d'investissement : -2,69 M€

- Le produit des cessions (chapitre 024) est augmenté de + 432,7 K€, correspondant à la vente à la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté des actions détenues par le Grand Dijon au capital de la SEMAAD (Société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise), dans le cadre de l'évolution de la société vers une privatisation totale.

- + 2 M€ sont ajoutés en recettes d'investissement au chapitre 21, nature 2188, pour permettre la sortie de l'état de l'actif de travaux transférés sur des comptes d'immobilisations correspondant à des biens préalablement vendus. La même somme étant inscrite en dépenses de fonctionnement au chapitre 67, nature 678, cette inscription présente un impact neutre sur les équilibres budgétaires. Il est précisé que les écritures à constater ont été validées par le comptable public du Grand Dijon.

- Enfin, les crédits d'emprunts ouverts au budget primitif (chapitre 16, nature 1641), sont réduits de - 5,13 M€ pour permettre l'équilibre du budget supplémentaire.

A) Équilibre du BS 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015 après affectation		255 717,70
Restes à réaliser en 2016		
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		255 717,70
Propositions nouvelles	255 717,70	-
Dont opérations réelles nouvelles	20 000,00	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	235 717,70	
TOTAL EXPLOITATION	255 717,70	255 717,70

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015		425 874,84
Restes à réaliser en 2016	-	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2015 au R/1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)		-
Propositions nouvelles	577 592,54	151 717,70
Dont opérations réelles nouvelles	577 592,54	-
Dont variation du besoin d'emprunt		-84 000,00
<i>Dont opérations d'ordre</i>		235 717,70
TOTAL INVESTISSEMENT	577 592,54	577 592,54

B) Principales opérations nouvelles

- **Dépenses réelles d'exploitation : + 20 K€** : ces crédits prévus au chapitre 67-charges exceptionnelles, permettent essentiellement d'annuler des titres de recettes émis en 2015 par erreur à l'encontre de la Ville de Dijon pour des apports au Centre d'enfouissement technique de déchets inertes non recyclables dans le cadre des aménagements et de l'entretien de la voirie, compétence désormais exercée directement par le Grand Dijon suite à sa transformation en communauté urbaine.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 578 K€** : ces crédits se décomposent de la façon suivante :
 - 220 K€ sont inscrits pour le remboursement par anticipation d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche-Comté à taux variable (emprunt classé 1A et indexé sur EURIBOR 3M), qui sera réalisé uniquement si les conditions de marché le permettent.
 - 358 K€ correspondent à une « provision » pour travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2016).

- **Recettes réelles d'investissement : - 84 K€** : les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits pour ce montant au budget primitif peuvent intégralement être retirés dans le cadre du budget supplémentaire.

A) Equilibre du BS 2016

SECTION D'EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015 après affectation		10 755 016,45
Restes à réaliser en 2016	70 851,47	
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire	-	10 684 164,98
Propositions nouvelles	10 684 164,98	-
Dont opérations réelles nouvelles	-	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	10 684 164,98	
TOTAL EXPLOITATION	10 755 016,45	10 755 016,45

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015	13 275 389,55	
Restes à réaliser en 2016	665 239,40	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2015 au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)		13 278 098,02
Propositions nouvelles	10 021 634,05	10 684 164,98
Dont opérations réelles nouvelles	10 021 634,05	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>		10 684 164,98
TOTAL INVESTISSEMENT	23 962 263,00	23 962 263,00

B) Principales opérations nouvelles

Hormis la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 d'un montant de 10,755 M€, la section de fonctionnement ne comprend pas d'inscription de crédits nouveaux en opérations réelles.

- Dépenses réelles d'investissement : + 10,022 M€

- 5 M€ de crédits sont inscrits pour la réalisation d'éventuels remboursements anticipés d'emprunts à taux variable (emprunts 1A indexés sur EURIBOR), lesquels seront effectués uniquement en cas de conditions de marché opportunes.
- Afin de permettre l'équilibre du budget supplémentaire, 5,022 M€ constituent une provision pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits non destinés à être consommés sur l'exercice 2016), en vue notamment de la réalisation du projet *Prioribus*, programme visant à accélérer la vitesse commerciale des bus dans l'agglomération.

A) Equilibre du BS 2016

SECTION D'EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015 après affectation		1 262 929,24
Restes à réaliser en 2016	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		1 262 929,24
Propositions nouvelles	1 262 929,24	-
Dont opérations réelles nouvelles	50 000,00	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	1 212 929,24	
TOTAL EXPLOITATION	1 262 929,24	1 262 929,24

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015	10 647,62	-
Restes à réaliser en 2016	-	-
Affectation		10 647,62
Propositions nouvelles	936 216,24	936 216,24
Dont opérations réelles nouvelles	936 216,24	-
Dont variation du besoin d'emprunt		-276 713,00
<i>Dont opérations d'ordre</i>		1 212 929,24
TOTAL INVESTISSEMENT	946 863,86	946 863,86

B) Principales opérations nouvelles

- **Dépenses réelles d'investissement : + 986,2 K€** : ces crédits se décomposent de la façon suivante :

- 280 K€ sont inscrits pour le remboursement par anticipation du dernier emprunt présent dans l'encours de dette du budget annexe du crématorium, dont la réalisation sera subordonné à des conditions de marché opportunes.
- 706,2 K€ correspondent à une « provision » pour travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2016).

- **Dépenses réelles de fonctionnement : + 50 K€** : les crédits afférents aux frais financiers sont augmentés de + 50 K€ pour couvrir d'éventuelles indemnités contractuelles en cas de remboursement anticipé du dernier emprunt présent dans l'encours de dette de ce budget annexe.

- **Recettes réelles d'investissement : - 276,7 K€** : en raison de la reprise de l'excédent de l'exercice 2015, les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif à hauteur de 276,7 K€ peuvent intégralement être retirés dans le cadre du budget supplémentaire.

A) Equilibre du BS 2016

SECTION D'EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015 après affectation		2 510 973,33
Restes à réaliser en 2016	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		2 510 973,33
Propositions nouvelles	2 510 973,33	-
Dont opérations réelles nouvelles	-	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	2 510 973,33	
TOTAL EXPLOITATION	2 510 973,33	2 510 973,33

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015	79 253,98	-
Restes à réaliser en 2016	343 124,50	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2015 au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)		79 253,98
Propositions nouvelles	1 829 848,83	2 172 973,33
Dont opérations réelles nouvelles	1 829 848,83	-
Dont variation du besoin d'emprunt		-338 000,00
<i>Dont opérations d'ordre</i>		2 510 973,33
TOTAL INVESTISSEMENT	2 252 227,31	2 252 227,31

B) Principales opérations nouvelles

Hormis la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 d'un montant de 2,51 M€, la section de fonctionnement ne comprend pas d'inscription de crédits nouveaux en opérations réelles.

- **Dépenses réelles d'investissement : 1,83 M€** : affectation de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement à une provision pour la réalisation de travaux sur prochains exercices (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2016).

- **Recettes réelles d'investissement : - 338 K€** : en raison de la reprise de l'excédent de l'exercice 2015, les crédits d'emprunts d'équilibre inscrits au budget primitif à hauteur de 338 K€ peuvent intégralement être retirés dans le cadre du budget supplémentaire.

A) Equilibre du BS 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015 après affectation		1 101 963,67
Restes à réaliser en 2016	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire		1 101 963,67
Propositions nouvelles	1 101 963,67	-
Dont opérations réelles nouvelles	-	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	1 101 963,67	
TOTAL EXPLOITATION	1 101 963,67	1 101 963,67

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015	332 345,72	
Restes à réaliser en 2016	-	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2015 au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)		332 345,72
Propositions nouvelles	1 101 963,67	1 101 963,67
Dont opérations réelles nouvelles	1 101 963,67	
<i>Dont opérations d'ordre</i>		1 101 963,67
TOTAL INVESTISSEMENT	1 434 309,39	1 434 309,39

B) Principales opérations nouvelles

Hormis la reprise du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 d'un montant de 1,1 M€, la section de fonctionnement ne comprend pas d'inscription de crédits nouveaux en opérations réelles.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 1,1 M€** : ces crédits se décomposent de la façon suivante :
 - 1 M€ sont inscrits pour la réalisation d'éventuels remboursements anticipés d'emprunts en fonction des opportunités de marché ;
 - 102 K€ pour la réalisation de travaux de renouvellement des réseaux qui seront réalisés en complément des travaux prévus au budget primitif (avancement du planning d'interventions).

A) Equilibre du BS 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015 après affectation	-	4 941 045,11
Restes à réaliser en 2016	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire	-	4 941 045,11
Propositions nouvelles	7 104 045,11	2 163 000,00
Dont opérations réelles nouvelles	2 163 000,00	2 163 000,00
<i>Dont opérations d'ordre</i>	4 941 045,11	
TOTAL EXPLOITATION	7 104 045,11	7 104 045,11

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015	4 190,32	-
Restes à réaliser en 2016	-	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2015 au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	-	4 190,32
Propositions nouvelles	4 941 045,11	4 941 045,11
Dont opérations réelles nouvelles	4 941 045,11	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>		4 941 045,11
TOTAL INVESTISSEMENT	4 945 235,43	4 945 235,43

B) Principales opérations nouvelles

- **En fonctionnement : + 2,163 M€ en dépenses et en recettes** : ces crédits sont prévus en dépenses pour le paiement par le Grand Dijon de la cotisation de taxe foncière relative à la station d'épuration de Chevigny Saint Sauveur, au titre des exercices 2015 et 2016, au vu de l'évaluation de la base d'imposition de l'équipement réalisée par les services fiscaux. Conformément aux dispositions du contrat de délégation, l'entreprise délégataire (Lyonnaise de eaux) étant redevable de tous les impôts ou taxes établis par l'Etat ou les collectivités locales, ces crédits sont également prévus en recettes.

A noter qu'au vu du montant élevé de l'impôt qui pourrait remettre en cause l'économie générale du contrat de délégation, une réclamation circonstanciée sera établie par les services du Grand Dijon, afin de permettre, le cas échéant, de limiter la base d'imposition de l'équipement et, par conséquent, le montant de la cotisation.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 4,94 M€** : ces crédits se décomposent de la façon suivante :

- + 135 K€ correspondent à l'affectation d'une partie de l'excédent disponible à la réalisation d'éventuels remboursements anticipés d'emprunts en fonction des opportunités de marché.
- + 4,8 M€ pour la réalisation de travaux sur prochains exercices sont également inscrits : il s'agit de crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2016.

A) Equilibre du BS 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015 après affectation	-	483 011,59
Restes à réaliser en 2016	-	-
Solde disponible pour le financement du budget supplémentaire	-	483 011,59
Propositions nouvelles	483 011,59	-
Dont opérations réelles nouvelles	4 000,00	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>	479 011,59	
TOTAL EXPLOITATION	483 011,59	483 011,59

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2015	-	1 325 674,85
Restes à réaliser en 2016	-	-
Affectation du résultat de fonctionnement 2015 au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	-	-
Propositions nouvelles	1 804 686,44	479 011,59
Dont opérations réelles nouvelles	1 804 686,44	-
<i>Dont opérations d'ordre</i>		479 011,59
TOTAL INVESTISSEMENT	1 804 686,44	1 804 686,44

B) Principales opérations nouvelles

- **Dépenses réelles de fonctionnement : + 4 K€** : ces crédits constituant une charge exceptionnelle sont alloués suite à la décision de décharge totale de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur de la régie de recettes du parking Darcy mis en débet, régie ayant fait l'objet d'un déficit de 3 841,20 € constaté en mai 2015 (*cf. délibération du 17 décembre 2015, rapport n°9*).

Ce déficit trouve son origine dans la coupure d'un câble par une entreprise qui est intervenue à l'occasion du chantier de la rénovation des ascenseurs du parking, Cet incident ayant rendu impossible le traitement de 989 transactions par carte bancaire qui ont continué à être prises en compte mais qui n'ont pas pu être transmises au Trésor Public, aucune faute n'a été reprochée au régisseur mise en débet.

- **Dépenses réelles d'investissement : + 1,8 M€** : pour la réalisation de travaux sur prochains exercices en vue du renouvellement du matériel de péage (crédits permettant l'équilibre du budget supplémentaire, mais non destinés à être consommés sur l'exercice 2016).

Équilibre du BS 2016

SECTION D'EXPLOITATION			
Chapitre	Ar- ticle	Libellé article	Mon- tant
65 - autres charges de gestion courante	658	Charges diverses de gestion courante	-500
67 - Charges exceptionnelles	773	Titres annulés sur exercices antérieurs	500
Solde des propositions nouvelles			0,00

Ce budget annexe retrace les prestations facturées aux collectivités clientes des services de traitement des ordures ménagères.

Sont prévus au budget supplémentaire + 500 € en dépenses exceptionnelles (chapitre 67, *nature 673*) afin de comptabiliser une réduction de titre émis sur l'exercice 2015 à l'encontre de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin (facturation d'opérations de maintenance de matériels de collecte non réalisées).

En contrepartie, la section de fonctionnement est équilibrée par la diminution des crédits de charges de structure reversées au budget principal pour le même montant (-500 € au chapitre 65, *nature 658*).

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le budget supplémentaire pour 2016 pour le budget principal et les budgets annexes, conformément aux équilibres financiers et au détail des principales opérations nouvelles présentés pour chaque budget (budget principal et budgets annexes).

SCRUTIN : POUR : 60
CONTRE : 11

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 20 PROCURATIONS